



Siège

4bis, rue des Rosiers – 75004 Paris
Téléphone : 01.44.54.31.80

Centre de Formation d'Apprentis
Etablissement Privé

ORT
FRANCE

Annexe

7, rue de la Fontaine au Roi – 75011 Paris
Téléphone : 01.48.06.58.58

MAINTENANCE DES SYSTÈMES EMBARQUÉS DE L'AUTOMOBILE

PUBLIC

Candidats pouvant bénéficier d'un contrat d'apprentissage.

DATES

Chaque année à compter du 1^{er} septembre.
Intégration différée possible.

DURÉE

1 an.

MODALITÉS DE FORMATION

Formation en présentiel au centre et en entreprise (3 jours école / 7 jours entreprise).

INSCRIPTIONS

Jusqu'au 31 août.

COÛT DE LA FORMATION

5 800 € pris en charge par l'OPCO.

LIEUX DE LA FORMATION

École de Travail ORT

4bis rue des Rosiers

75004 – Paris

Et

7 rue de la Fontaine au Roi

75011 - Paris

Accueil personnes à mobilité réduite possible.

CONTACT

contact@ecoledetravail.fr

01 44 54 31 80

POURSUITE D'ÉTUDES

BAC PRO Maintenance des véhicules

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Préparer la mention complémentaire.
(Niveau 3 – Code diplôme 1025507 - RNCP 2807)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire de la mention complémentaire *MSEA* exerce son activité dans tous les domaines où est assurée de la maintenance de véhicules sur des systèmes et équipements embarqués tels que réseaux constructeurs, services de maintenance de véhicules, transport routier. C'est dans cette perspective que le champ d'investigation a été limité aux activités suivantes :

- Accueillir le client : Cette activité permet, à partir d'une situation ou d'une problématique professionnelle, l'identification et la verbalisation des indications fournies par le client. Elle intègre la collecte et l'exploitation des données techniques.
- Contrôler-diagnostiquer : Cette activité constitue à elle seule une entité professionnelle. Il s'agit d'installer de manière durable les bases techniques et méthodologiques visant la compétence professionnelle afin d'assurer un diagnostic instrumenté en respectant les procédures imposées
- Assurer la maintenance : Cette activité constitue la base fondamentale de l'exercice professionnel du titulaire de la mention complémentaire *MSEA*. Elle est effectuée en autonomie sur des systèmes de technologie avancée. Cette activité inclut la mise en conformité de ces systèmes. L'ensemble des tâches intègre également l'aptitude à assurer l'autocontrôle de son activité.
- Restituer le véhicule : Cette activité constitue la dernière étape de l'action du professionnel qui justifie et rend compte de l'intervention réalisée. Elle offre l'occasion de conseiller le client sur l'utilisation et/ou la maintenance de son véhicule. Dans cette activité, l'ensemble des éléments nécessaires à la facturation est transmis avec le contrat de réparation.

PRÉREQUIS

Avoir obtenu un CAP Maintenance des Véhicules et avoir entre 16 et 30 ans. Avoir une entreprise d'accueil.

CONTENUS

Enseignement professionnel : Pratique et théorie professionnelles, Analyse Fonctionnelle et structurelle

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Face à face, atelier, livret d'apprentissage.

MODALITÉS D'ADMISSION

Admission après entretien et présentation du dossier d'inscription.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS - PASSERELLE ET ÉQUIVALENCE

Formation diplômante (Éducation Nationale). Contrôle en cours de formation. Passerelle et équivalence sans objet.

DEBOUCHÉS

Le titulaire de la Mention peut intervenir chez un concessionnaire automobile ou un garage et pourra évoluer vers un poste de Technicien confirmé mécanique auto, technicien expert après-vente, technicien électricien électronique auto.

Ce document n'est pas contractuel et peut subir des modifications. Décembre 2020